

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 janvier 2013**

Décision n° **B-2013-3821**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Gare - Acquisition, à titre gratuit, de volumes dépendant de l'ensemble immobilier de l'Aiglon situé 44, rue de la Villette et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mercredi 26 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 8 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bouju, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Barge, Claisse (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Daclin, Bernard R., Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 7 janvier 2013**Décision n° B-2013-3821**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Gare - Acquisition, à titre gratuit, de volumes dépendant de l'ensemble immobilier de l'Aquilon situé 44, rue de la Villette et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté préfectoral n° 667-79 en date du 30 août 1979, a été créée la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Lyon Part-Dieu qui a pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de la construction de la gare de la Part-Dieu et de ses annexes, de bâtiments à usage de services, bureaux et logements.

Suivant le traité intervenu en juin 1980 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), il a été confié à la SERL la réalisation de la ZAC Lyon Part-Dieu Gare. Par arrêté préfectoral n° 51-81 du 28 janvier 1981, le traité de concession et le cahier des charges ont été approuvés. Conformément à l'avenant du 27 octobre 2010, le terme du protocole de liquidation de la ZAC a été porté au 31 décembre 2013.

La SERL s'engage à céder gratuitement à la Communauté urbaine l'ensemble des terrains composant ladite ZAC dans le cadre des régularisations foncières à opérer pour sa liquidation et notamment les volumes n° 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, objets de la présente décision, situés sur la parcelle cadastrée EM 244 rue de la Villette à Lyon 3°:

- volume 9 : accès parking Lyon parc-auto (LPA) de Lyon Part-Dieu Gare - escalier - escalators - ascenseur - locaux techniques - dégagements,
- volume 10 : passage public galerie est,
- volume 11 : hall d'accès à la gare SNCF,
- volume 12 : accès parking LPA de Lyon Part-Dieu Gare - élévation en rez-de-chaussée,
- volume 17 : accès parkings LPA de Lyon Part-Dieu Gare - élévation sur accès au parc niveau -1 hors emprise du bâtiment,
- volume 18 : accès parking LPA de Lyon Part-Dieu Gare - terre-plein et paroi moulée niveau -1 au nord-est,
- volume 19 : accès parking LPA de Lyon Part-Dieu Gare - terre plein et paroi moulée niveau -1 au nord-ouest,
- volume 20 : accès parking LPA de Lyon Part-Dieu Gare niveau -2,
- volume 21 : partie du tréfonds sous débord est du parc de stationnement de l'immeuble,
- volume 22 : partie du tréfonds nord - partie du parc de la gare Part-Dieu - paroi moulée - dalle entre N-1 et N-2 et terre-plein,

- volume 23 : voie publique et son élévation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, des volumes n° 9, 10, 11, 12, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23, le tout situé sur la parcelle cadastrée EM 244 rue de la Villette à Lyon 3° et appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la clôture de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Part-Dieu Gare.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de ces acquisitions.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2113 - fonction 824, et en recettes : compte 1328 - fonction 824.

5° - Le montant de 1 000 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget - exercice 2013 - compte 2113 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 janvier 2013.